



Bourse de deuxième cycle « milieu universitaire »

www.cnris.org

2007-2008

Bourse de deuxième cycle « milieu universitaire »

Nature du programme

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion et la valorisation de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Il soutient la recherche dans ces domaines et désire contribuer au transfert des connaissances issues de la recherche. Le partenariat est une notion qui se situe à l'origine même du CNRIS et c'est la raison pour laquelle il oriente principalement ses programmes vers des activités de recherche menées conjointement par les milieux d'intervention et les chercheuses et chercheurs universitaires.

Conformément à sa mission et à ses orientations, le CNRIS a mis sur pied un programme de bourses d'études qui vise à favoriser le développement des connaissances dans le domaine de l'intervention touchant les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, de même que leur famille ou la communauté. Par l'octroi de ces bourses d'études, le CNRIS veut contribuer à susciter et à accroître l'intérêt des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et des chercheuses et chercheurs pour l'intervention dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

Il s'agit d'une bourse de 4 000 \$ destinée à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire dans une université québécoise et qui poursuit ses études dans le domaine de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement.

La bourse sera remise en deux versements de 2 000 \$ chacun, soit un versement à la session d'automne et l'autre à la session d'hiver. L'étudiante ou l'étudiant ne doit pas être à l'emploi d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED)¹.

Date limite du concours

La date limite pour faire parvenir la demande de bourse de deuxième cycle « milieu universitaire » est le **30 septembre 2007**.

L'évaluation des demandes sera effectuée par un comité dont les membres seront désignés par le conseil d'administration du CNRIS.

¹ CRDITED membre du CNRIS ou CSSS Charlevoix.

Conditions générales d'admissibilité

Dans le cadre de son programme de bourses d'études, le CNRIS soutient des étudiantes et étudiants dont les travaux, selon l'évaluation qui en est faite, sont susceptibles d'avoir des retombées particulières dans le domaine de l'intervention touchant les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, de même que leur famille ou la communauté.

Ces travaux ont comme objectifs principaux l'avancement des connaissances et l'amélioration des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, à leur famille ou à la communauté.

Pour être admissible à ce concours, la candidate ou le candidat doit démontrer que ses travaux :

- prennent en compte les besoins spécifiques des personnes bénéficiant des services des CRDITED, de leur famille ou de la communauté;
- sont axés sur la pratique ou le domaine de l'intervention propre aux CRDITED;
- prévoient des moyens de diffuser ou d'intégrer de nouvelles connaissances dans les milieux de pratique afin de soutenir les intervenantes et intervenants;
- peuvent favoriser l'amélioration des interventions auprès des personnes concernées;
- sont susceptibles de concourir de façon concrète au soutien des personnes concernées ou de leur entourage.

Est admissible à ce type de bourse toute personne qui est citoyenne canadienne ou résidente permanente, qui n'est pas à l'emploi d'un CRDITED et qui est inscrite à temps complet à un programme d'études de maîtrise (deuxième cycle) avec mémoire dans une université québécoise. Le sujet du mémoire de maîtrise doit avoir pour but de favoriser l'intégration et la participation sociales des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

Guide de présentation de la demande

Bourse de deuxième cycle « milieu universitaire »

La candidate ou le candidat admissible peut faire une demande au programme de bourse de deuxième cycle « milieu universitaire » en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. La candidate ou le candidat doit compléter le formulaire prévu à cet effet² et l'accompagner de toutes les pièces exigées.

La demande de bourse doit parvenir au CNRIS au plus tard le **30 septembre 2007**. Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au comité d'évaluation.

Liste des pièces requises

- Le curriculum vitae de la candidate ou du candidat.
- Une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de mémoire³⁴.
- Une lettre de recommandation de la direction du CRDITED concerné⁵⁶.
- Les relevés de notes cumulatifs du baccalauréat et de la maîtrise de la candidate ou du candidat.
- Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente.

Critères d'évaluation de la demande

a) Qualité du projet (40 points).

Originalité (8 points), objectifs (8 points), moyens (8 points), planification (8 points), activités de diffusion (8 points).

b) Excellence du dossier académique de la candidate ou du candidat (20 points).

Résultats académiques (15 points), lettres de recommandation (5 points).

c) Cohérence des retombées anticipées du projet sur la pratique (20 points).

Avancement des connaissances (5 points), liens entre la pratique et la personne (5 points), amélioration de la pratique (5 points), aide à l'intégration des personnes (5 points).

² Les caractères de la police doivent être de 12 points.

³ Les lettres de recommandation doivent porter sur deux éléments essentiels, à savoir l'appréciation de la personne qui effectue la demande de bourse et l'appréciation du projet que cette dernière se propose de réaliser, et ce en attestant que le projet a été reçu et lu par la ou le signataire de la lettre.

⁴ Voir note 2.

⁵ CRDITED membre du CNRIS ou CSSS Charlevoix.

⁶ Voir note 2.

d) **Pertinence du projet en regard des orientations touchant le domaine de la déficience intellectuelle ou celui des troubles envahissants du développement et des politiques gouvernementales afférentes (20 points).**

Liens avec les politiques (10 points), liens avec les divers plans d'action (10 points).

Conditions d'octroi

Au moment de la remise de la bourse (pour chacun des deux versements), la personne à qui la bourse est octroyée doit fournir la preuve de son inscription à un programme d'études de deuxième cycle dans une université québécoise.

En acceptant la bourse, la lauréate ou le lauréat s'engage à présenter son projet lors de l'assemblée générale annuelle du CNRIS et à rédiger un bref article dans le mensuel du CNRIS.

Dossier et accessibilité au dossier

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel des candidates et des candidats et utilisés pour l'évaluation de la demande de soutien. Seuls les membres du comité d'évaluation et du conseil d'administration y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Faire parvenir la demande et les pièces requises à l'adresse suivante :

CNRIS
Bourse de deuxième cycle « milieu universitaire »
3255, rue Foucher
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1M6